Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le 20/10/2020



ID: 084-258403153-20201012-DCS_2020_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 12 Octobre 2020

DCS n°2020-23

Date de convocation : 01/10/2020

Délégués en exercice :

Titulaires : 36 Suppléants : 8 Absents non remplacés : 0

Quorum: 25

Votants: 43

L'an deux mille vingt, le douze octobre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Sorgues, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Claude MOREL, Mme Aurore CHANTY, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISSE, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Pierre JOUVENAL, M. Patrick SANDEVOIR, M. Jacques DEMANSE, M. Yvan BOURELLY, M. Michel DOUCENDE, M. Joël GUIN, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Christian GROS, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWCZ, M. Stéphane GARCIA, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Claude AVRIL, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Denis SABON, Mme Christine WINKELMANN, M. Fabrice LEAUNE, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Christine LANTHELME, Mme Florence GOURLOT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Mme Cécile HELLE représentée par M. Claude NAHOUM
M. Joël PEYRE représenté par M. Julien DE BENITO
M. Franck JOUSSELIN représenté par M. Grégoire SOUQUE
Mme Isabelle BURE représentée par Mme Marie-Dominique SARRAIL
M. Stéphane MICHEL représenté par Mme Evelyne ESPENON
M. Fulgencio BERNAL représenté par M. Gérôme VIAU
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS:

M. Paul Roger GONTARD, M. Luc ROUSSELOT, M. Serge MALEN, M. Michel PERRAND, M. Yann BOMPARD

ÉTAIENT PRÉSENTS SANS VOIX DÉLIBÉRATIVE :

Mme Annie DEL BASSO,

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane GARCIA

OBJET: Désignation des représentants de la Présidente aux Commissions Départementales d'Aménagement Commercial du Vaucluse et du Gard (CDAC)

Rapporteur: Pascale BORIES

« Le Président du Syndicat Mixte ou de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale mentionné à l'article L143-16 du code de l'urbanisme chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ou son représentant ou, à défaut, le

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le 20/10/2020



ID: 084-258403153-20201012-DCS_2020_23-DE

maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement ou, à défaut, un membre du Conseil Départemental siège aux séances des CDAC ».

Par principe c'est la Présidente qui est convoquée.

Il convient de désigner ses représentants si elle est empêchée ou si sa commune est concernée. Elle sera alors représentée par un Vice-Président dans l'ordre du tableau.

L'ordre du tableau au 7 septembre 2020 est le suivant :

4071/1	A CARCIA
1 ^{er} Vice-président	Monsieur Stéphane GARCIA
2 ^{ème} Vice-présidente	Madame Cécile HELLE
3 ^{ème} Vice-président	Monsieur Claude AVRIL
4 ^{ème} Vice-président	Monsieur Fabrice LEAUNE
5 ^{ème} Vice-président	Monsieur Claude MOREL
6 ^{ème} Vice-président	Monsieur Christian GROS
7 ^{ème} Vice-président	Monsieur Steve SOLER
8 ^{ème} Vice-président	Monsieur Nicolas PAGET
9 ^{ème} Vice-présidente	Madame Jeanine DRAY
10 ^{ième} Vice-Président	Monsieur Michel TERRISSE
11 ^{ième} Vice-Président	Monsieur Luc ROUSSELOT

Le Comité Syndical est invité à se prononcer.

Vu le Code du Commerce (et notamment l'article L 751-2),

Vu la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, commerce et très petites entreprises (ACTPE) qui modifie la composition de commissions départementales d'aménagement commercial CDAC (élus, personnalités qualifiées ainsi que les critères de remplacement des élus),

Vu le décret d'application n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial, Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (et notamment l'article 163),

Vu le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale,

Vu la délibération DCS n°2019-33 du 2 décembre 2019 qui détermine les derniers représentants du Président du SMBVA en CDAC,

Considérant que le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon a été renouvelé le 7 septembre 2020.

Considérant la nécessité de procéder à une délibération fixant des nouveaux représentants de la Présidente en CDAC,

Considérant que le Bureau Syndical réuni le 28 Septembre 2020 a émis un avis favorable.

Après avoir entendu le rapporteur,

Le Comité Syndical :

- CONFIRME la modification des représentants de la Présidente en CDAC,
- FIXE les représentants comme suit :

Tel: 04 32 76 73 00 contact@scot-bva.fr



Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le 20/10/2020



ID: 084-258403153-20201012-DCS_2020_23-DE

1 ^{er} Vice-président	Monsieur Stéphane GARCIA
2 ^{ème} Vice-présidente	Madame Cécile HELLE
3 ^{ème} Vice-président	Monsieur Claude AVRIL
4 ^{ème} Vice-président	Monsieur Fabrice LEAUNE
5 ^{ème} Vice-président	Monsieur Claude MOREL
6 ^{ème} Vice-président	Monsieur Christian GROS
7 ^{ème} Vice-président	Monsieur Steve SOLER
8 ^{ème} Vice-président	Monsieur Nicolas PAGET
9 ^{ème} Vice-présidente	Madame Jeanine DRAY
10 ^{ième} Vice-Président	Monsieur Michel TERRISSE
11 ^{ième} Vice-Président	Monsieur Luc ROUSSELOT

 PRÉCISE qu'en cas de modification du tableau des Vice-Présidents, la représentation de la Présidente en CDAC serait modifiée dans les mêmes proportions.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

■ POUR: 43

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Tel: 04 32 76 73 00

contact@scot-bva.fr